

**France Télécom SA**

**CONTRAT MM+**

Edition 18/11/04

**Conditions Spécifiques : Offre de service « MO Transaction »**

## Article 1. DEFINITIONS

AU SENS DES PRÉSENTES CONDITIONS SPÉCIFIQUES ET DE SES ANNEXES, LES TERMES CI-APRÈS AURONT LES DÉFINITIONS SUIVANTES :

### SESSION DE DIALOGUE

DÉSIGNE UNE PÉRIODE DE TEMPS INITIÉE PAR L'ENVOI PAR UN UTILISATEUR D'UN MM-MO ET PERMETTANT À L'EDITEUR DE SERVICE D'ADRESSER DES MM-MT À CET UTILISATEUR.

### TRANSACTION

DÉSIGNE, SUITE À LA DEMANDE DE L'EDITEUR DE SERVICE, LE DÉCLENCHEMENT SIMULTANÉ DE LA FACTURATION DE L'UTILISATEUR ET DU REVERSEMENT À L'EDITEUR DE SERVICE.

UNE TRANSACTION EST ASSOCIÉE À L'ENVOI :

- D'AU MOINS UN MM-MO ADRESSÉ PAR UN UTILISATEUR À L'EDITEUR DE SERVICE ;
- ET D'AU MOINS UN MM-MT ADRESSÉ PAR LA PLATE-FORME DE SERVICE AU MÊME UTILISATEUR ET AUQUEL L'EDITEUR DE SERVICE ATTACHE LA DEMANDE DE GÉNÉRER CETTE TRANSACTION.

## Article 2 Documents contractuels

LE CONTRAT SE COMPOSE PAR ORDRE DE PRIORITÉ CROISSANTE :

- DES CONDITIONS GÉNÉRALES MM+ AINSI QUE DE SES ANNEXES
- DES PRÉSENTES CONDITIONS SPÉCIFIQUES
- DES CONDITIONS PARTICULIÈRES.

## article 3. objet

LE PRÉSENT CONTRAT DÉFINIT LES CONDITIONS DE FOURNITURE DU SERVICE MM+ DANS LE CADRE DE L'OFFRE DE SERVICE MO TRANSACTION .

## article 4. PRESTATIONS

4.1 L'OFFRE DE SERVICE « MO TRANSACTION », PERMET À UN UTILISATEUR DE COMMANDER UN SERVICE PAR MM-MO À UN EDITEUR DE SERVICE VIA LA PLATE-FORME DE SERVICE.

### 4.2 CINÉMATIQUE

LORSQU'UN UTILISATEUR ENVOIE UN MM-MO, UNE SESSION DE DIALOGUE EST OUVERTE POUR UNE DURÉE FIXÉE À 60 JOURS. CETTE DURÉE EST RÉINITIALISABLE POUR UNE DURÉE DE 60 JOURS À CHAQUE NOUVEL ENVOI DE SMS-MO PAR L'UTILISATEUR VERS LA PLATE-FORME DE SERVICE. APRÈS L'EXPIRATION DE LA SESSION DE DIALOGUE, L'EDITEUR DE SERVICE NE PEUT PLUS ENVOYER DE MM-MT VERS L'UTILISATEUR ;IL DEVRA ATTENDRE QUE CET UTILISATEUR ENVOIE À NOUVEAU UN MM-MO VERS LA PLATE-FORME DE SERVICE.

A LA SUITE DE LA RÉCEPTION D'UN PREMIER MM-MO, L'EDITEUR DE SERVICE A LA POSSIBILITÉ DE GÉNÉRER UNE TRANSACTION EN RENSEIGNANT LE CHAMP CORRESPONDANT (VOIR §4.3 EN ANNEXE 1 DES PRÉSENTES) LORS DE L'ENVOI D'UN MM-MT VERS L'UTILISATEUR. POUR QUE LA TRANSACTION SOIT EFFECTIVEMENT GÉNÉRÉE, CETTE DEMANDE DOIT IMPÉRATIVEMENT ÊTRE FORMULÉE DANS LES 24 HEURES QUI SUIVENT L'ENVOI DU MM-MO..

### 4.3 GESTION DES IDENTIFIANTS

DANS L'OFFRE « MO TRANSACTION », L'IDENTIFIANT EST DIT « STATIQUE ». LES CARACTÉRISTIQUES DE CET IDENTIFIANT SONT DÉTAILLÉES À L'ARTICLE 3.2 LE L'ANNEXE 1 DES PRÉSENTES CONDITIONS SPÉCIFIQUES.

#### **article 5. obligations de l'Editeur de Service**

**5.1** L'EDITEUR DE SERVICE DÉCLENCHE LA FACTURATION D'UN MM-MT À L'UTILISATEUR PAR UN MARQUAGE ADAPTÉ AINSI QUE DÉCRIT EN ANNEXE AUX PRÉSENTES CONDITIONS PARTICULIÈRES. L'EDITEUR DE SERVICE S'ENGAGE À NE PAS DÉCLENCHER LA FACTURATION :

- EN CAS D'INDISPONIBILITÉ DU SERVICE DEMANDÉ PAR L'UTILISATEUR ;
- LORS DE L'ENVOI D'UN MM-MT DE RÉPONSE À UN MM-MO CONTENANT LE MOT-CLÉ « STOP » OU « CONTACT ».

LE CALCUL DU NOMBRE DE MM-MT SUPPLÉMENTAIRES, DÉTAILLÉ À L'ARTICLE 7, TIENT COMPTE DE CETTE DERNIÈRE OBLIGATION.

**5.2** FRANCE TÉLÉCOM RECOMMANDE À L'EDITEUR DE SERVICE DE NE PAS DÉCLENCHER LA FACTURATION LORSQU'IL REÇOIT UN MM-MO VIDE OU DONT LE CONTENU N'EST PAS RECONNU PAR LE SERVICE FONCTIONNANT NORMALEMENT.

#### **article 6. calcul de la renumeration de l'Editeur de Service**

LA RÉMUNÉRATION EST CALCULÉE PAR RÉFÉRENCE AU NOMBRE TOTAL DE TRANSACTIONS COMPTÉES SUR LE MOIS CALENDRAIRE.

#### **article 7. définition des MM-MT SUPPLEMENTAIRES**

LE NOMBRE DES MM-MT SUPPLÉMENTAIRES EST CALCULÉ COMME SUIVANT POUR CHAQUE MOIS CALENDRAIRE :

SI LE NOMBRE DE MM-MT EST SUPÉRIEUR AU NOMBRE DE TRANSACTIONS PLUS 3% DU NOMBRE DE MM-MO ALORS :

- $\text{NOMBRE DE MM-MT SUPPLÉMENTAIRES} = (\text{NOMBRE DE MM-MT}) - (\text{NOMBRE DE TRANSACTIONS} + 3\% \text{ DU NOMBRE DE MM-MO})$

DANS LE CAS CONTRAIRE :

- $\text{NOMBRE DE MM-MT SUPPLÉMENTAIRES} = 0$

**EXEMPLES :**

- SUR UN MOIS CALENDRAIRE IL Y A EU 100 MM-MO ET 110 MM-MT DÉPOSÉS SUR LE SMS-C AVEC 90 TRANSACTIONS. DANS CE CAS :  
 $\text{NOMBRE DE MM-MT SUPPLÉMENTAIRES} = 110 - 90 - 3\% * 100 = 17$
- SUR UN MOIS CALENDRAIRE IL Y A EU 100 MM-MO ET 102 MM-MT DÉPOSÉS SUR LE SMS-C AVEC 100 TRANSACTIONS. DANS CE CAS :

$\text{NOMBRE DE MM-MT SUPPLÉMENTAIRES} = 0$

**ANNEXE 1**

**GUIDE DE RACCORDEMENT  
DES PLATES-FORMES DE SERVICE AU RÉSEAU FRANCE TÉLÉCOM  
OFFRE « MO TRANSACTION »**

## ABRÉVIATIONS

---

IP/FR	IP SUR FRAME RELAY
MM-MT	MESSAGE COURT À DESTINATION D'UN POSTE TÉLÉPHONIQUE
MM-MO	MESSAGE COURT ENVOYÉ PAR UN POSTE TÉLÉPHONIQUE
UCP	UNIVERSAL COMPUTER PROTOCOL
UCPO	UCP ORANGE

## RÉFÉRENCES

---

- [1] SHORT MESSAGE SERVICE CENTER  
EXTERNAL MACHINE INTERFACE VERSION 3.5 – CMG TÉLÉCOMMUNICATIONS
- [3] SHORT MESSAGE SERVICE CENTER EMI  
UCP INTERFACE VERSION 4.0
- [4] DESCRIPTION DU PROTOCOLE UCP ORANGE SMS+ V2.0

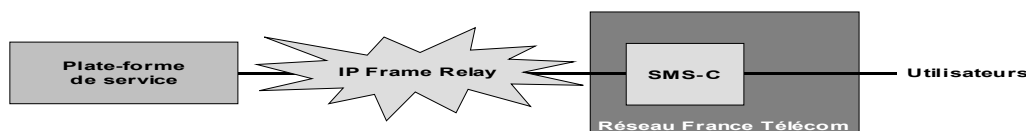
### 1. OBJECTIF DU DOCUMENT

L'OBJET DU PRÉSENT GUIDE EST DE DÉFINIR POUR LES EDITEUR DE SERVICE LES SPÉCIFICATIONS DE RACCORDEMENT DE LEUR PLATE-FORME DE SERVICE AU SMS-C DANS LE CADRE DE L'OFFRE DE SERVICE ASSOCIÉE AU SERVICE MM+

DEUX POINTS MAJEURS SONT DÉVELOPPÉS DANS CE DOCUMENT :

- PRINCIPES DE FOURNITURE DES IDENTIFIANTS (CF. § 3)
- RACCORDEMENT EN IP/FR (CF. § 4)

## 2. ARCHITECTURE GÉNÉRALE



## 3. FOURNITURE DES IDENTIFIANTS

### 3.1 PRINCIPE

FRANCE TÉLÉCOM TRANSMET À LA PLATE-FORME DE SERVICE, EN MÊME TEMPS QUE LE MM-MO DE REQUÊTE DE L'UTILISATEUR, UN IDENTIFIANT PERMETTANT À FRANCE TÉLÉCOM DE DIFFUSER LE MM-MT DE RÉPONSE DE L'ÉDITEUR DE SERVICE AU BON UTILISATEUR. LES IDENTIFIANTS SONT TRANSMIS À LA PLATE-FORME DE SERVICE PAR LE SMS-C DE FRANCE TÉLÉCOM.

L'IDENTIFIANT EST COMMUN À L'ENSEMBLE DES APPLICATIONS EXISTANT SUR UN N° COURT.

LE PREMIER CHIFFRE DE L'IDENTIFIANT CARACTÉRISE LE RÉSEAU FRANCE TÉLÉCOM. LE RÉSEAU FRANCE TÉLÉCOM EST CODÉ PAR LE CHIFFRE 4.

DANS LE CADRE DE LA PRÉSENTE OFFRE DE SERVICE, L'IDENTIFIANT FOURNI PAR FRANCE TÉLÉCOM EST DE TYPE « STATIQUE ».

### 3.2 L'IDENTIFIANT « STATIQUE »

L'IDENTIFIANT « STATIQUE » SE CARACTÉRISE PAR :

- UNE CRÉATION AU MOMENT DE L'ENVOI PAR L'UTILISATEUR DU PREMIER MM-MO VERS UN N° COURT DONNÉ ;
  - UNE DURÉE DE VIE ILLIMITÉE ;
  - UNE LONGUEUR DE 16 CHIFFRES.
- EXEMPLE : 4123456789012345

### 3.3 OUTIL DE CORRESPONDANCE

L'OUTIL DE CORRESPONDANCE EST UNE APPLICATION PERMETTANT À L'ÉDITEUR DE SERVICE DE RELIER, POUR UN N° COURT DONNÉ, UN NUMÉRO DE TÉLÉPHONE À SON IDENTIFIANT. DEUX TYPES DE CONVERSION SONT POSSIBLES :

- IDENTIFIANT VERS NUMÉRO DE TÉLÉPHONE ;
- NUMÉRO DE TÉLÉPHONE VERS IDENTIFIANT.

POUR UTILISER L'OUTIL, L'ÉDITEUR DE SERVICE S'AUTHENTIFIE GRÂCE À UN COUPLE LOGIN / PASSWORD FOURNIS PAR FRANCE TÉLÉCOM SUR SIMPLE DEMANDE.

LES CONDITIONS D'UTILISATION DE L'OUTIL DE CORRESPONDANCE SONT PRÉCISÉES À L'ARTICLE 6.1.6 DES CONDITIONS GÉNÉRALES.

#### 4. INTERFACE ENTRE LA PLATE-FORME DE SERVICE ET LE SMS-C

DANS LE CADRE DE LA PRÉSENTE OFFRE DE SERVICE, L'ÉDITEUR DE SERVICE RACCORDE SA PLATE-FORME DE SERVICE EN IP/FR.

#### 4.1 RECOMMANDATIONS SUR LE RACCORDEMENT AU KIOSQUE SMS

##### 4.1.1 PRINCIPE DU RACCORDEMENT

LA PLATE-FORME DE SERVICE EST RACCORDÉE AU SMS-C VIA IP/FR ; SUR LE LIEN CORRESPONDANT EST OUVERT UN OU PLUSIEURS CIRCUITS : SOCKET SUR IP/FR. **CHAQUE CIRCUIT DEVRA ÊTRE MAINTENU OUVERT EN PERMANENCE AVEC LE SMS-C.** L'ÉDITEUR DE SERVICE EN A LA RESPONSABILITÉ, CECI AFIN DE GARANTIR LA REMISE SANS DÉLAI DES MM-MO. IL EST DONC RECOMMANDÉ À L'ÉDITEUR DE SERVICE DE METTE EN ŒUVRE UN MÉCANISME DE SURVEILLANCE DES CIRCUITS :

- LA TEMPORISATION DE SURVEILLANCE (DÉLAI ENTRE DEUX VÉRIFICATIONS DE L'ÉTAT DU CIRCUIT) DOIT ÊTRE PARAMÉTRABLE. PAR DÉFAUT, ELLE SERA ÉGALE À 5 SECONDES ;
- DÈS QUE LA PLATE-FORME DE SERVICE DÉTECTE QU'UN CIRCUIT EST MANQUANT, ELLE DOIT TENTER DE SE RECONNECTER AU SMS-C, CECI JUSQU'À RÉTABLISSEMENT EFFECTIF. A NOTER QU'UN DÉLAI MINIMUM DE 30SEC DOIT ÊTRE RESPECTÉ ENTRE DEUX TENTATIVES DE RECONNEXION ;
- ATTENTION : LE DÉLAI D'INACTIVITÉ DE LA LIGNE EST DE 15 MINUTES. DONC, SI AUCUN MESSAGE NE TRANSITE SUR LE CIRCUIT PENDANT CE LAPSE DE TEMPS, LE SMS-C VA FERMER CELUI-CI. VOICI PLUSIEURS ALTERNATIVES POUR LA PLATE-FORME DE SERVICE :
  - FAIRE UN PING APPLICATIF DE FAÇON PÉRIODIQUE (KEEPALIVE) AFIN DE SE PRÉMUNIR DE LA FERMETURE DU CIRCUIT, EN D'AUTRES TERMES ENVOYER UN UCP 31 À INTERVALLE RÉGULIER. LE CHAMP ADC DOIT ÊTRE NON VIDE, CEPENDANT SA VALEUR N'EST PAS PRISE EN COMPTE PAR LE KIOSQUE. LE CHAMP PEUT DONC ÊTRE RENSEIGNÉ AVEC N'IMPORTE QUELLE VALEUR NUMÉRIQUE ;
  - INITIER RÉGULIÈREMENT UNE OPÉRATION SUR LE CIRCUIT QUAND IL N'Y A PAS DE TRAFIC MM+ POUR MAINTENIR LE LIEN EN VIE (PAR EXEMPLE : ENVOI D'UN UCP 51 AVEC UN CHAMP OADC INCORRECT) ;
  - SE RECONNECTER DÈS QUE LE LIEN A ÉTÉ COUPÉ COMME PRÉCÉDEMMENT.

FRANCE TÉLÉCOM RECOMMANDE FORTEMENT D'UTILISER LE PING APPLICATIF (UCP31) POUR MAINTENIR LES CIRCUITS OUVERTS. LE DÉLAIS RECOMMANDÉ ENTRE DEUX UCP31 EST DE 10 MIN.

LORS D'UNE RE-CONNEXION AU SMS-C, IL EST RECOMMANDÉ QUE LE PROCESSUS DE CONNEXION SOIT INITIÉ APRÈS UN LAPSE DE TEMPS ALÉATOIRE COMPRIS ENTRE 30 ET 60 SEC.

##### 4.1.2 OPTIMISATION DES ÉCHANGES : FONCTION DE WINDOWING

DEUX CONFIGURATIONS D'ENVOI SONT POSSIBLES :

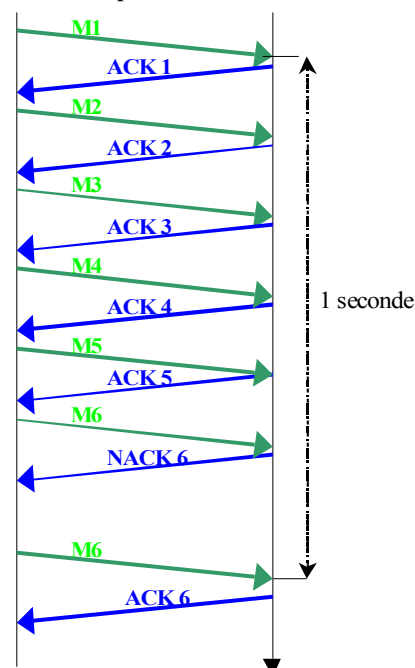
- MODE NORMAL "STOP AND WAIT" : À CHAQUE ENVOI DE MM, LA PLATE-FORME DE SERVICE DOIT ATTENDRE LA RÉCEPTION DE L'ACQUITTEMENT AVANT D'ENVOYER LE MM SUIVANT.



- MODE OPTIMISÉ : AFIN D'ACCROÎTRE LES PERFORMANCES, LA PLATE-FORME DE SERVICE POURRA UTILISER LA FONCTIONNALITÉ DE "WINDOWING" (FENÊTRAGE). LA PLATE-FORME DE SERVICE N'EST PLUS OBLIGÉE D'ATTENDRE LA RÉCEPTION DE L'ACQUITTEMENT DU PREMIER MESSAGE POUR ENVOYER LE DEUXIÈME. LE NOMBRE DE MESSAGES POUVANT ÊTRE ENVOYÉS "EN RAFALE" EN ATTENDANT LES ACQUITTEMENTS EST FONCTION DE LA TAILLE DE LA FENÊTRE PARAMÉTRÉE SUR LE SMS-C. LE SCHÉMA CI-APRÈS DONNE UN EXEMPLE DE FONCTIONNEMENT POUR UNE TAILLE DE FENÊTRE ÉGALE À 3.

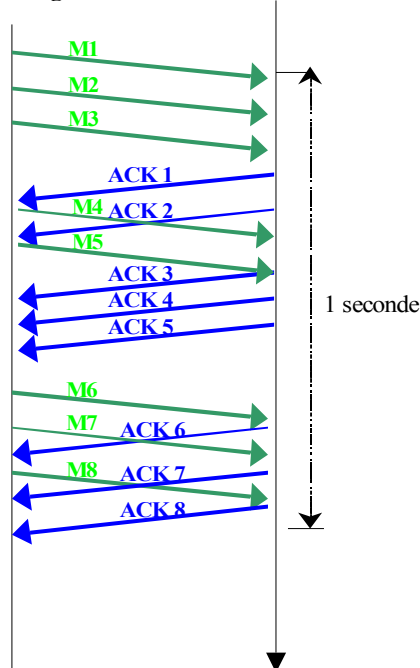
LA PLATE-FORME DE SERVICE DEVRA ÊTRE CAPABLE DE BASCULER D'UN MODE D'ENVOI À L'AUTRE PAR CONFIGURATION.

**Cas 1: La plateforme fonctionne en mode « stop and wait »**



$M_i$  = operation UCP 51  
 $ACK_j$  = operation UCP 51 Result

**Cas 2: La plateforme utilise la fonction de Windowing avec une fenêtre de taille 3**



DANS LE CAS 1, LA PLATE-FORME DE SERVICE N'A BESOIN DE GARDER EN MÉMOIRE QUE LE DERNIER MM ENVOYÉ POUR ÊTRE EN MESURE DE LE RÉ-ÉMETTRE EN CAS D'ÉCHEC.

EN REVANCHE, DANS LE CAS 2, SI ON APPELLE T LA TAILLE DE LA FENÊTRE, LA PLATE-FORME DE SERVICE DOIT MÉMORISER LES T DERNIERS MM NON ACQUITTÉS POUR ÊTRE EN MESURE DE LES RÉ-ÉMETTRE EN CAS D'ÉCHEC.

POUR DES OPÉRATIONS UCP DE LA PLATE-FORME DE SERVICE VERS LE SMS-C, LA PLATE-FORME DE SERVICE DOIT ÊTRE CAPABLE DE :

- LANCER DES OPÉRATIONS UCP EN WINDOWING ;
- PARAMÉTRER LA TAILLE DE SA FENÊTRE D'ÉMISSION «OUTPUT WINDOW » (IDENTIQUE À "INPUT WINDOW" DÉFINIE DANS LE SMS-C).

LE SMS-C UTILISE LE MODE WINDOWING POUR LE RACCORDEMENT.

PAR CONSÉQUENT POUR LES OPÉRATIONS UCP DANS LE SENS SMS-C VERS PLATE-FORME DE SERVICE, CETTE PLATE-FORME DOIT ÊTRE CAPABLE DE :

- GÉRER LA RÉCEPTION DES UCPS EN WINDOWING ;
- PARAMÉTRER LA TAILLE DE SA FENÊTRE DE RÉCEPTION « INPUT WINDOW » (IDENTIQUE À "OUTPUT WINDOW" DÉFINIE DANS LE SMS-C).



#### 4.1.3 GESTION DES DÉBITS

LE SMS-C A UNE GESTION STRICTE DES DÉBITS.

EN D'AUTRES TERMES, TOUT MESSAGE SUPPLÉMENTAIRE ENVOYÉ ET CORRESPONDANT À UNE VIOLATION DU DÉBIT EST IGNORÉ PAR LE SMS-C.

IL APPARTIENT À L'EDITEUR DE SERVICE DE METTRE EN OUVRE LES MÉCANISMES PERMETTANT DE GARANTIR UN FONCTIONNEMENT DE SON APPLICATION CONFORME À LA DESCRIPTION FAITE CI-DESSUS.

A TITRE D'EXEMPLE, SI UN EDITEUR DE SERVICE A SOUSCRIT À UN RACCORDEMENT À 5 MM/S , ET ENVOIE UN 6IÈME MM DANS LA MÊME SECONDE, ALORS CE MM SERA IGNORÉ PAR LE SMS-C (ABSENCE D'ACQUITTEMENT DES UCPO). L'EDITEUR DE SERVICE DEVRA ATTENDRE LA SECONDE SUIVANTE AVANT DE RÉ-ÉMETTRE SON MM.

#### 4.1.4 DIVERS

LORS D'UNE CONNEXION EN IP DE LA PLATE-FORME DE SERVICE AU SMS-C, IL EST IMPÉRATIF QU'UN MESSAGE APPLICATIF UCP\_60 (OPEN SESSION) SOIT ENVOYÉ PAR L'EDITEUR DE SERVICE VERS LE SMS-C.

CE MESSAGE APPLICATIF UCP\_60 PERMET D'OUVRIER UNE SESSION EN L'AUTHEMIFIANT PAR LE N° COURT DU SERVICE ET UN MOT DE PASSE ATTRIBUÉ PAR FRANCE TÉLÉCOM LORS DE LA PHASE DE TESTS.

LORS DE LA DEMANDE DE NOTIFICATIONS DANS UN UCP\_51, IL EST RECOMMANDÉ DE LAISSER LE CHAMP "NADC" (NOTIFICATION ADDRESS) VIDE.

IL EST RECOMMANDÉ **D'ACQUITTER LES NOTIFICATIONS**, DANS TOUS LES CAS, MÊME SI ELLES NE CORRESPONDENT À AUCUN MESSAGE ENVOYÉ. PAR L'APPLICATION, CECI POUR ÉVITER TOUT PHÉNOMÈNE DE BLOCAGE APPLICATIF AU NIVEAU DU SMS-C.

D'UNE MANIÈRE GÉNÉRALE ET POUR LA MÊME RAISON, L'EDITEUR DE SERVICE DOIT ACQUITTER POSITIVEMENT TOUTE OPÉRATION UCPO REÇUE DU SMS-C.

**NB** : L'ACQUITTEMENT DES UCP52 SE FAIT SUR LA TOTALITÉ DU CHAMP ADC.

#### 4.2 LIEN FRAME RELAY

PRÉALABLEMENT AU RACCORDEMENT TECHNIQUE DE LA PLATE-FORME DE SERVICE, L'EDITEUR DE SERVICE SOIT DEMANDER L'INTÉGRATION DE LA PLATE-FORME DE SERVICE AU GROUPE FERMÉ D'ABONNÉS (GFA) DE FRANCE TÉLÉCOM QUI RÉUNIT L'ENSEMBLE DES PLATES-FORMES DE SERVICE ACCÉDANT AU SMS-C

L'EDITEUR DE SERVICE SOUSCRIT UN CONTRAT D' « ACCÈS EN FRAME RELAY » AUPRÈS DE TRANSPAC.

FRANCE TÉLÉCOM ATTRIBUE À L'EDITEUR DE SERVICE UNE ADRESSE IP DE NATTAGE. CETTE ADRESSE IDENTIFIE LA LIAISON DE DONNÉES RELIANT, VIA LE RÉSEAU PUBLIC FRAME RELAY, LES ÉQUIPEMENTS TECHNIQUES DE L'EDITEUR DE SERVICE ET LE SMS-C. ELLE EST FOURNIE POUR CACHER L'ADRESSE IP RÉELLE DES ÉQUIPEMENTS DE L'EDITEUR DE SERVICE.

POUR CHAQUE N° COURT, L'EDITEUR DE SERVICE DONNERA À FRANCE TÉLÉCOM UN NUMÉRO DE « PORT DE TCP SOURCE » PERMETTANT DE DIFFÉRENCIER CHAQUE PLATE-FORME DE SERVICE.

## ADRESSE IP DU SMS-C

L'ADRESSE IP PUBLIQUE DU SMS-C EST FOURNIE PAR FRANCE TÉLÉCOM DANS LE CADRE DU PROCESSUS DE RACCORDEMENT.

A NOTER QU'IL N'Y A QU'UNE SEULE ADRESSE IP POUR LE SMS-C, CETTE ADRESSE CORRESPONDANT À PLUSIEURS SERVEURS PHYSIQUES GARANTISSANT LA CONTINUITÉ DE SERVICE EN CAS DE DÉFAILLANCE D'UN DE SERVEURS.

## CARACTÉRISTIQUES CONSEILLÉES DE L'ABONNEMENT « ACCÈS EN FRAME RELAY »

FRAME RELAY :

- SOLUTION GLOBAL INTRANET AVEC ROUTEUR OPÉRÉ PAR LE FOURNISSEUR DE L'ACCÈS ;
- DÉBITS POSSIBLES : 64 KB/S, 128 KB/S, 256 KB/S, 512 KB/S, 1 MB/S, 2 MB/S ;
- 1 CIRCUIT VIRTUEL PERMANENT FRF8 NOMINAL AVEC ACTIVATION CELLULES DE LOOPBACK;
- 1 CIRCUIT VIRTUEL PERMANENT FRF8 SECOURS AVEC ACTIVATION CELLULES DE LOOPBACK;

FRAME RELAY SUR ADSL :

- SOLUTION GLOBAL INTRANET ACCESS POINT ADSL ;
- DÉBITS POSSIBLES : 64 KB/S, 320 KB/S (TDSL 0.5C), 128 KB/S, 640 KB/S (TDSL 1C), 256 KB/S, 1600 KB/S (TDSL 2C) ;
- 1 CIRCUIT VIRTUEL PERMANENT.

UNE SÉCURISATION PHYSIQUE EST ÉGALEMENT POSSIBLE EN OPTION (AVEC 2 LIENS ET 2 ROUTEURS).

## 4.3 GESTION DE LA BANDE PASSANTE

L'ÉDITEUR DE SERVICE INDIQUE DANS LES CONDITIONS PARTICULIÈRES LE DÉBIT QU'IL A CHOISI POUR LE SERVICE.

A LA SOUSCRIPTION DU CONTRAT D'ACCÈS, L'ÉDITEUR DE SERVICE CHOISIT EN CONSÉQUENCE LE DÉBIT CVP (CIRCUIT VIRTUEL PERMANENT) LE MIEUX ADAPTÉ.

UN DÉBIT D'UNE OPÉRATION PAR SECONDE NÉCESSITE UNE BANDE PASSANTE GARANTIE DE 2 KBITS/S SUR LE RÉSEAU FRAME RELAY.

L'ÉDITEUR DE SERVICE EST SEUL RESPONSABLE DE LA GESTION DE SA BANDE PASSANTE SACHANT QUE CETTE BANDE PASSANTE EST COMMUNE AUX FLUX DE MM-MO ET MM-MT

## 4.4 PROTOCOLE UCPO

LE PROTOCOLE UTILISÉ POUR ÉCHANGER LES INFORMATIONS ENTRE LA PLATE-FORME DE SERVICE ET LE SMS-C EST LE PROTOCOLE UCPO, ADAPTATION DU PROTOCOLE UCP ADOPTÉE PAR ORANGE ET FRANCE TÉLÉCOM.

POUR UNE DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE CE PROTOCOLE UCPO, L'ÉDITEUR DE SERVICE SE RÉFÈRERA AU GUIDE « DESCRIPTION DU PROTOCOLE UCP ORANGE SLS+ V2.0 » DISPONIBLE AUPRÈS DE FRANCE TÉLÉCOM.

## REMARQUES :

- LE SESSIONID CHANGE POUR CHAQUE MM-MO TRANSMIS À L'ÉDITEUR DE SERVICE. AINSI, DANS LE CAS OÙ L'ÉDITEUR DE SERVICE SE RECONNECTE AU SMS-C APRÈS UNE DÉCONNEXION, ET QUE DES MM-MO SONT EN ATTENTE DANS LE SMS-C, CHAQUE MM-MO REÇU PAR L'ÉDITEUR DE SERVICE

PORTERA UN SESSIONID DIFFÉRENT. COMME LA SESSION QUI EST OUVERTE SUR LE SMS-C CORRESPOND TOUJOURS AU SESSIONID DU DERNIER MM-MO TRANSMIS, LE SESSIONID À UTILISER PAR L'ÉDITEUR DE SERVICE POUR RÉPONDRE À L'UTILISATEUR, DOIT ÊTRE CELUI DU DERNIER MM-MO REÇU CAR C'EST LA SEULE SESSION OUVERTE SUR LE SMS-C.

- LA FACTURATION DE L'UTILISATEUR PAR LE SMS-C EST DÉCLENCHÉE PAR L'ENVOI D'UN MM-MT (UCP51) PORTANT LE CODE D'ACTION 01 (MESSAGE « END »). POUR LES CAS OÙ L'ÉDITEUR DE SERVICE NE SOUHAITE PAS DÉCLENCHER LA FACTURATION DE L'UTILISATEUR (ENVOI DES MM-MT DE DIALOGUE, DU TYPE AIDE / CONTACT, ETC.), L'ÉDITEUR DE SERVICE DOIT ENVOYER UN MM-MT (UCP51) PORTANT LE CODE D'ACTION 00.
- APRÈS UNE CLÔTURE DE SESSION AVEC FACTURATION (CODE ACTION 01), L'ÉDITEUR DE SERVICE À LA POSSIBILITÉ D'ENVOYER DES MM-MT COMPLÉMENTAIRES, DANS LA LIMITE DE LA PÉRIODE DE DIALOGUE (GÉNÉRALEMENT FIXÉE À 60J). POUR CELA L'ÉDITEUR DE SERVICE ENVOIE DES MM-MT DE DIALOGUE (PORTANT LE CODE ACTION 00).